

B Syndic  
Rue du Moulin, 7  
B-1340 Ottignies  
Tél. : 010/41.35.35  
Numéro BCE : BE 0847.754.858  
N° I.P.I. : 505173

Numéro assurance : 03/99.568.516

Ottignies, le 21 novembre 2019

**A CAPPELLA-ORATORIO-PRELUDE-RHAPSODIE (N. Entr. : 0847.545.022)**  
Place des Sauverdiàs 2-4-6-8  
1360 PERWEZ  
**Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 21 Novembre 2019**  
1ère séance

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires <b>présents</b>	24	sur 40	60.00 %	6277.00
Copropriétaires <b>représentés</b>	5	sur 40	12.50 %	919.00
Copropriétaires <b>absents</b>	11	sur 40	27.50 %	2804.00
<b>Totaux</b>	<b>40</b>	<b>sur 40</b>	<b>100.00 %</b>	<b>10000.000</b>
AG valide en participants		29	72.50 %	
AG valide en quotités		7196.00	71.96 %	

Le 21 Novembre 2019 à 18h00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

**1. Constitution du bureau de séance : nomination d'un président de séance et d'un secrétaire de séance (quorum requis : majorité absolue)**

Mme Toussaint est élu présidente.

B Syndic assure le secrétariat.

<b>Constitution du bureau de séance : nomination d'un président de séance et d'un secrétaire de séance (quorum requis : majorité absolue)</b>	Oui	6 980.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b>  <b>La résolution est acceptée.</b>
	Non	0.00	0.00 %	
	<b>Voix exprimées</b>	<b>6 980.00</b>	-	
	Abstention / Absents	3 020.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée, Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Legrand, Latour-Bauret, Nemegeer, Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST, Capelle-Voisin, Toussaint Jacqueline, Vandeloise, Dresse-Juvigne Olivier, Thyron Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys, Verhoeven c% Hesb'Immo, sa HUVA, Peeters-Demoïder Robert, Herman-Obin, Tassin-Lienard, Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux, Culot-Dumont, Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves, Leveau-Levis, Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard, McLarens, Thomas & Piron, Renard			



## 2. Rapport du conseil sur l'année écoulée (non soumis à vote)

Mme expose brièvement les faits et les nombreux échanges entre les membres du conseil de copropriété et le syndic (incivilités, vandalisme, gestion du local poubelles).

Les propriétaires demandent que le syndic soit prévenu en cas de litige (procédure judiciaire) entre un propriétaire et son occupant.

## 3. Approbation des comptes et du bilan (annexés aux présentes) arrêtés au 30/06/2019 et décharge à donner à B Syndic pour sa gestion (quorum requis : majorité absolue)

Les comptes ont été vérifiés et sont approuvés à l'unanimité.

Décharge est donnée à B Syndic pour sa gestion.

Approbation des comptes et du bilan (annexés aux présentes) arrêtés au 30/06/2019 et décharge à donner à B Syndic pour sa gestion (quorum requis : majorité absolue)	Oui	6 980.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	6 980.00	-	
	Abstention / Absents	3 020.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyron Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron, Renard			

## 4. Décharge à donner aux membres du conseil de copropriété et au vérificateur aux comptes pour leur gestion au 30/06/2019 (quorum requis : majorité absolue)

Décharge est donnée aux membres du conseil de copropriété et au vérificateur aux comptes.

Décharge à donner aux membres du conseil de copropriété et au vérificateur aux comptes pour leur gestion au 30/06/2019 (quorum requis : majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyron Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**5. Nouvelle loi sur la copropriété (juin 2018 applicable au 01/01/2019) et mise en application par le syndic. Consultation de la loi via votre accès personnalisé dans l'onglet 'documents' sur le site B Syndic (non soumis à vote)**

Modification de la Loi sur les copropriétés entrée en vigueur du 01/01/2019

Principaux éléments :

- Les majorités requises pour prendre des décisions lors de l'assemblée générale annuelle sont assouplies

L'objectif étant de rendre la prise de décision plus facile, la majorité des 3/4 requise pour les travaux dans les parties communes a donc été réduite au 2/3.

- Le principe "utilisateur-payeur" a également été introduit. Seuls ceux qui contribuent aux charges dans certaines parties communes sont autorisés à voter à ce sujet.

- Une partie du contenu obligatoire des statuts a été transférée au sein du règlement d'ordre intérieur modifiable sans grande formalité

- L'association des copropriétaires (ACP) devient un créancier privilégié. Elle n'aura plus à supporter les coûts et les charges d'un copropriétaire défaillant

L'ACP sera donc privilégiée pour récupérer le montant dû à l'acp (limité aux apports des deux derniers exercices financiers).

Obligation d'alimenter annuellement le fonds de réserve de 5% des dépenses de l'exercice précédent. Dérogations possibles si 80 % des propriétaires s'y opposent.

**6. Adaptation du règlement de copropriété et du règlement d'ordre intérieur de l'immeuble par le bureau E JURIS (coût 520,00 euros htva) (non soumis à vote)**

Ce point est accepté.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, somewhat abstract scribble. The signature on the right is more legible, appearing to be a name or initials written in a cursive style.

**7. Avenant au contrat du syndic tel qu'imposé par la nouvelle loi reprenant le détail de facturation des frais complémentaires (non soumis à vote). Mandat donné au conseil de copropriété ou personne désignée pour signer l'avenant au contrat - voir annexe (quorum requis: majorité absolue)**

Les membres du conseil signeront l'avenant au contrat de B Syndic.

Les propriétaires demandent qu'en cas de facturations supplémentaires, le syndic en informe le conseil de copropriété au préalable.

Avenant au contrat du syndic tel qu'imposé par la nouvelle loi reprenant le détail de facturation des frais complémentaires (non soumis à vote). Mandat donné au conseil de copropriété ou personne désignée pour signer l'avenant au contrat - voir annexe (quorum requis: majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA, SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**8. Travaux extraordinaires à prévoir et élaboration d'un état des lieux et cahier d'entretien de l'immeuble. Choix de l'intervenant, ingénieur ou architecte. Mode de financement et vote (quorum requis: majorité absolue)**

Les propriétaires décident d'établir cet état des lieux par la société Immopass pour le prix de 2.100 € TTC.

Travaux extraordinaires à prévoir et élaboration d'un état des lieux et cahier d'entretien de l'immeuble. Choix de l'intervenant, ingénieur ou architecte. Mode de financement et vote (quorum requis: majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA, SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**9. Proposition de vote sur un montant à partir duquel une mise en concurrence des marchés avec élaboration d'un cahier de charges par architecte est obligatoire: 50.000.€ (quorum requis:majorité des 2/3)**

Le montant de mise en concurrence des marchés, avec obligation de faire appel à un architecte (avec cahier de charges et appel d'offres par cet architecte) est fixé à 75.000 €. Les propriétaires se réservent le droit de faire appel à un architecte pour un montant moindre.

<b>Proposition de vote sur un montant à partir duquel une mise en concurrence des marchés avec élaboration d'un cahier de charges par architecte est obligatoire: 50.000,€ (quorum requis:majorité des 2/3)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité des 2/3</b>
	Non	0.00	0.00 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
<b>OUI</b>	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
<b>NON</b>				
<b>ABSTENTION / ABSENTS</b>	Baugniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**10. Demande de Madame Toussaint concernant le placement de garde-corps en verre opalin sur son balcon privatif (voir annexe) (quorum requis: majorité des 2/3)**

Les propriétaires acceptent ce point. Une annexe sera jointe au présent procès-verbal avec les références précises du verre opalin blanc (RAL) souhaité par Mme Toussaint. Tout propriétaire qui souhaite le placement d'un garde-corps à l'avenir sera obligé de placer le même matériaux (modèle, référence et couleur).

<b>Demande de Madame Toussaint concernant le placement de garde-corps en verre opalin sur son balcon privatif (voir annexe) (quorum requis: majorité des 2/3)</b>	Oui	6 960.00	96.72 %	<b>Majorité des 2/3</b>
	Non	236.00	3.28 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
<b>OUI</b>	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
<b>NON</b>	Noiret Patricia			
<b>ABSTENTION / ABSENTS</b>	Baugniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**11. Problématique du local poubelles et solutions à envisager. Explications (quorum requis : majorité absolue)**

Il est constaté une forte aggravation des dépôts sauvages ces dernières années.

Des solutions sont votées dans les points ci-dessous.

Problématique du local poubelles et solutions à envisager. Explications (quorum requis : majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**12. Proposition d'interdire le dépôt des cartons dans le local poubelles et de demander à chaque occupant de les conserver dans son appartement jusqu'au jour d'enlèvement communal (quorum requis: majorité absolue)**

Les propriétaires décident d'interdire le dépôt des cartons dans le local poubelles. Ils ont donc l'obligation d'avertir leurs occupants que ces derniers doivent entreposer leurs papiers/cartons dans leur appartement ou cave et de les déposer à rue pour le jour de la collecte communale (ou au Parc à conteneur).

Il est donc décidé également que plus aucun encombrant ne sera toléré dans le local poubelles à l'avenir.

Proposition d'interdire le dépôt des cartons dans le local poubelles et de demander à chaque occupant de les conserver dans son appartement jusqu'au jour d'enlèvement communal (quorum requis: majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			



**13. Proposition de placement de caméras de surveillance dans le local poubelles et/ou de badges magnétiques pour y accéder. (voir annexes + consultable sur le site B SYNDIC) (quorum requis : majorité absolue)**

Ce point est reporté.

<b>Proposition de placement de caméras de surveillance dans le local poubelles et/ou de badges magnétiques pour y accéder. (voir annexes + consultable sur le site B SYNDIC) (quorum requis : majorité absolue)</b>	Oui	0.00	0.00 %	<b>Majorité absolue</b>
	Non	7 196.00	100.00 %	<b>La résolution est rejetée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
<b>OUI</b>				
<b>NON</b>	Havel Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyrion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
<b>ABSTENTION / ABSENTS</b>	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**14. Proposition d'une amende en cas d'incivilités ou dépôts sauvages à charge du responsable, sur base des photos. Montant à définir (quorum requis : majorité absolue)**

Il est demandé aux propriétaires d'envoyer au syndic la preuve de l'utilisation d'un élévateur par ses occupants lors d'un emménagement/déménagement.

Le point de l'amende en cas d'incivilité est reporté.

<b>Proposition d'une amende en cas d'incivilités ou dépôts sauvages à charge du responsable, sur base des photos. Montant à définir (quorum requis : majorité absolue)</b>	Oui	0.00	0.00 %	<b>Majorité absolue</b>
	Non	7 196.00	100.00 %	<b>La résolution est rejetée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
<b>OUI</b>				
<b>NON</b>	Havel Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyrion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
<b>ABSTENTION / ABSENTS</b>	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**15. A la demande de Madame Latour-Bauret : placement d'une tente solaire (Couleur RAL 7039 : couleur des châssis extérieurs) - voir annexe (quorum requis : majorité des 2/3)**

Les propriétaires acceptent le placement de la toile solaire, à la condition qu'elle soit placée par un professionnel dans les règles de l'art et qu'elle soit pourvue d'un capteur de vent. La structure sera du RAL du châssis (7039) et la couleur de la toile sera beige 8902.

A l'avenir, tout propriétaire qui souhaitera placer une toile solaire devra se conformer à ce modèle.

A la demande de Madame Latour-Bauret : placement d'une tente solaire (Couleur RAL 7039 : couleur des châssis extérieurs) - voir annexe (quorum requis : majorité des 2/3)	Oui	6 353.00	88.29 %	Majorité des 2/3
	Non	843.00	11.71 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Sorée, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Renard, Latour-Bauret, Nemegeer, Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST, Capelle-Voisin, Toussaint Jacqueline, Vandeloise, Thyron Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys, Verhoeven c% Hesb'Immo, sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin, Tassin-Lienard, Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON	Snickers Marie-Laure, Noiret Patricia, Legrand, Dresse-Juvigne Olivier			
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux, Culot-Dumont, Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves, Leveau-Levis, Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard, McLaren, Thomas & Piron			

**16. Demandes de Monsieur Mosselmans : 1- Nettoyage rampe de garage (fait) - 2- nettoyage des garages privatifs 2x/an - 3- 'Il y a des locataires qui possèdent des chiens, j'en possède un moi même, mais les couloirs et l'ascenseur sont remplis de poils et apparemment ça ne gêne personne !' - 4- Placement de caméras dans le local poubelles (quorum requis: majorité absolue)**

Mr Mosselmans souhaite que les emplacements de parking privatifs soient nettoyés. Ce point n'est pas accepté.

Les autres points ont déjà été abordés.

Demandes de Monsieur Mosselmans : 1- Nettoyage rampe de garage (fait) - 2- nettoyage des garages privatifs 2x/an - 3- 'Il y a des locataires qui possèdent des chiens, j'en possède un moi même, mais les couloirs et l'ascenseur sont remplis de poils et apparemment ça ne gêne personne !' - 4- Placement de caméras dans le local poubelles (quorum requis: majorité absolue)	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue
	Non	7 196.00	100.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI				
NON	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée, Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Legrand, Renard, Latour-Bauret, Nemegeer, Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST, Capelle-Voisin, Toussaint Jacqueline, Vandeloise, Dresse-Juvigne Olivier, Thyron Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys, Verhoeven c% Hesb'Immo, sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin, Tassin-Lienard, Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux, Culot-Dumont, Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves, Leveau-Levis, Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard, McLaren, Thomas & Piron			

**17. Proposition d'imputation d'un pourcentage du coût du nettoyage annuel aux propriétaires de chiens (quorum requis: majorité absolue)**

Il a été constaté qu'un "chenil" a été déposé sans approbation du syndic dans le jardin d'un appartement du rez-de-chaussée de la résidence Oratorio. B Syndic a déjà demandé au propriétaire concerné l'enlèvement de cet abris mais sans succès.

B Syndic enverra un recommandé et mise en demeure pour l'enlèvement de cet abris.

L'imputation de frais supplémentaires n'est pas acceptée.

Proposition d'imputation d'un pourcentage du coût du nettoyage annuel aux propriétaires de chiens (quorum requis: majorité absolue)	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue
	Non	7 196.00	100.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI				
NON	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
ABSTENTION / ABSENTS	Baugniet Georgette, Beckers Bernard, Capiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**18. A la demande de Monsieur Nowe: 'le prix de la PREMIERE relance d'une facture impayée. Les opérateurs téléphoniques , les hôpitaux, entre autres, ont abandonné ce coût et il serait bien vu – il me semble- que vous emboîtiez le pas de cette décision de gratuité'. (quorum requis: majorité absolue)**

A la demande de Monsieur Nowe: 'le prix de la PREMIERE relance d'une facture impayée. Les opérateurs téléphoniques , les hôpitaux, entre autres, ont abandonné ce coût et il serait bien vu – il me semble- que vous emboîtiez le pas de cette décision de gratuité'. (quorum requis: majorité absolue)	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue
	Non	7 196.00	100.00 %	La résolution est rejetée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI				
NON	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves, Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
ABSTENTION / ABSENTS	Baugniet Georgette, Beckers Bernard, Capiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**19. Dégâts causés lors de déménagements et suivi (quorum requis: majorité absolue)**

Le syndic insiste pour que les propriétaires lui fournisse la preuve de l'utilisation d'un élévateur lors de tout emménagement/déménagement et d'être prévenu 15 jours avant tout mouvement.

<b>Dégâts causés lors de déménagements et suivi (quorum requis: majorité absolue)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b> <b>La résolution est acceptée.</b>
	Non	0.00	0.00 %	
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyrion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**20. Proposition d'une taxe de mouvement lors des déménagements: 75,00 euros/mvt (quorum requis: majorité absolue)**

Il est décidé d'appliquer une taxe de mouvement de 50 € par mouvement qui seront réclamés lors des prochaines entrées et seront facturés en 1 seule fois dans le compte du propriétaire (100 €).

<b>Proposition d'une taxe de mouvement lors des déménagements: 75,00 euros/mvt (quorum requis: majorité absolue)</b>	Oui	4 005.00	55.66 %	<b>Majorité absolue</b> <b>La résolution est acceptée.</b>
	Non	3 191.00	44.34 %	
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Latour-Bauret , Tassin Véronique, Delforge Maryse, Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Thyrion Flora, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON	Snickers Marie-Laure, Legrand , Renard , Nemegeer , SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Dresse-Juvigne Olivier, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Feyten Carine			
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**21. Devis tubes leds pour garages (voir 1 devis en annexe) (quorum requis: majorité absolue)**

Le devis de Cools est accepté pour le prix de 1.875,50 €. Toutefois, B Syndic tentera de négocier le prix.

Ces frais seront prélevés sur le fonds de réserve.

<b>Devis tubes leds pour garages (voir 1 devis en annexe) (quorum requis: majorité absolue)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b> <b>La résolution est acceptée.</b>
	Non	0.00	0.00 %	
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyrion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**22. Mise en conformité électrique des communs (obligatoire tous les 5 ans) et coût: 395 euros htva /compteur (non soumis à vote)**

Ce point est accepté.

Les frais seront prélevés sur le fonds de réserve.

**23. Evaluation des contrats de fournitures en cours (non soumis à vote)**

Un tableau a été remis à chacun à titre informatif.

**24. Renouvellement du fonds de réserve. Minimum 5% du réalisé de l'année précédente sauf dérogation (quorum requis : majorité absolue)**

Il est décidé de constituer un fonds de réserve à concurrence de 5.000 €.

Renouvellement du fonds de réserve. Minimum 5% du réalisé de l'année précédente sauf dérogation (quorum requis : majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**25. Budget 2019-2020: approbation - voir annexe (quorum requis : majorité absolue)**

Un budget de 87.500 € est accepté.

Budget 2019-2020: approbation - voir annexe (quorum requis : majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			



**26. Budget à prévoir pour les gros travaux (quorum requis: majorité absolue)**

Il n'y a pas de gros travaux prévus.

<b>Budget à prévoir pour les gros travaux (quorum requis: majorité absolue)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b>
	Non	0.00	0.00 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**27. Renouvellement du conseil de copropriété (quorum requis : majorité absolue)**

Mme Toussaint, Mme Capelle, Mr Meese (époux Daekin) et Mr Martel sont réélus.

<b>Renouvellement du conseil de copropriété (quorum requis : majorité absolue)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b>
	Non	0.00	0.00 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**28. Renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes (quorum requis : majorité absolue)**

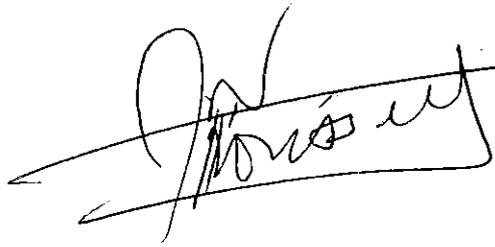
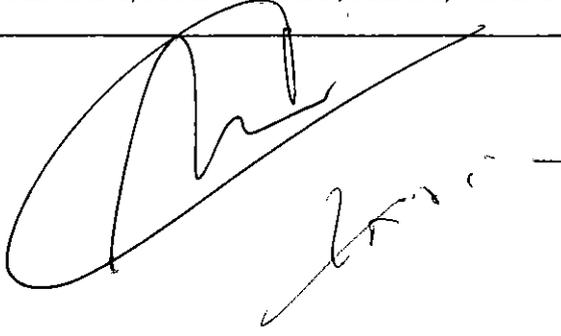
Mr Meese est réélu.

<b>Renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes (quorum requis : majorité absolue)</b>	Oui	7 196.00	100.00 %	<b>Majorité absolue</b>
	Non	0.00	0.00 %	<b>La résolution est acceptée.</b>
	<b>Voix exprimées</b>	<b>7 196.00</b>	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyriion Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capiiaux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			

**29. Renouvellement du mandat du syndic (quorum requis: majorité absolue)**

Le mandat de B Syndic est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Renouvellement du mandat du syndic (quorum requis: majorité absolue)	Oui	7 196.00	100.00 %	Majorité absolue
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.
	Voix exprimées	7 196.00	-	
	Abstention / Absents	2 804.00	-	
OUI	Havet Bernadette, Dinant Myriam, Snickers Marie-Laure, Sorée , Noiret Patricia, Deakin Aroua, Pirçon Jean-Yves , Legrand , Renard , Latour-Bauret , Nemegeer , Tassin Véronique, Delforge Maryse, SA. SIGEST , Capelle-Voisin , Toussaint Jacqueline, Vandeloise , Dresse-Juvigne Olivier, Thyrión Flora, Sibille Patrick, Nowé-Theys , Verhoeven c% Hesb'Immo , sa HUVA, Peeters-Demolder Robert, Herman-Obin , Tassin-Lienard , Poelmans Audrey, Feyten Carine, Mosselmans-De Deurwaerder			
NON				
ABSTENTION / ABSENTS	Bagniet Georgette, Beckers Bernard, Capioux , Culot-Dumont , Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves , Leveau-Levis , Martel Etienne, Piraux Josette, Vanhamme-Liénard , McLarens, Thomas & Piron			



**A CAPPELLA-ORATORIO-PRELUDE-RHAPSODIE**  
**Place des Sauverdias 2-4-6-8**  
**1360 PERWEZ**  
**N° ent. : 0847.545.022**  
**Exercice : du 01/07/2018 au 30/06/2019**

**Bilan après répartition au 30/06/2019**

ACTIF		PASSIF	
<b>314 - Stock télécommandes garage</b>	<b>390.83</b>	<b>100 - Fonds de roulement permanent</b>	<b>20 000,00</b>
<i>Stock télécommandes garage</i>	390.83	<i>Report exercice précédent</i>	20 000.00
<b>400 - Copropriétaires</b>	<b>- 959.01</b>	<b>14 - Résultat exercice</b>	<b>-0.01</b>
<i>Baugniet Georgette</i>	-81.61	<b>160 - Fonds de réserve général</b>	<b>25 055.26</b>
<i>Beckers Bernard</i>	190.07	<i>Apport exercice</i>	5 014.32
<i>Capelle-Voisin</i>	-6.42	<i>Report exercice précédent</i>	20 040.94
<i>Capiaux</i>	- 213.25	<b>440 - Fournisseurs à payer</b>	<b>1 473.08</b>
<i>Culot-Dumont</i>	277.85	<i>EUROCAT SPRL</i>	1 418.07
<i>Deakin Aroua</i>	1 034.81	<i>ISTA S.A.</i>	55.01
<i>Delforge Maryse</i>	292.07	<b>49201 - Vandalisme caves 07/2017</b>	<b>121.96</b>
<i>Dinant Myriam</i>	-20.87	<i>Vandalisme caves 07/2017</i>	121.96
<i>Dresse-Juvigne Olivier</i>	- 113.55	<b>494 - Arrondis créditeurs</b>	<b>0.62</b>
<i>Feyten Carine</i>	- 921.28	<i>Arrondis créditeurs</i>	0.62
<i>Havet Bernadette</i>	127.17		
<i>Herman-Obin</i>	- 384.08		
<i>Lassance Denis et Pirçon Jean-Yves</i>	1 113.85		
<i>Latour-Bauret</i>	- 111.94		
<i>Legrand</i>	- 135.13		
<i>Leveau-Levis</i>	123.27		
<i>Martel Etienne</i>	- 293.10		
<i>McLarens</i>	-56.71		
<i>Mosselmans-De Deurwaerder</i>	- 561.11		
<i>Nemegear</i>	-82.43		
<i>Noiret Patricia</i>	-38.87		
<i>Nowé-They's</i>	-59.49		
<i>Peeters-Demolder Robert</i>	- 539.79		
<i>Piraux Josette</i>	-51.62		
<i>Pirçon Jean-Yves</i>	158.58		
<i>Poelmans Audrey</i>	- 150.40		
<i>Renard</i>	348.15		
<i>SA. SIGEST</i>	-2.57		
<i>Sibille Patrick</i>	- 259.35		
<i>Snickers Marie-Laure</i>	755.26		
<i>Sorée</i>	- 212.59		
<i>Tassin Véronique</i>	64.49		
<i>Tassin-Lienard</i>	- 360.39		
<i>Thomas &amp; Piron</i>	- 191.56		
<i>Thyrion Flora</i>	- 444.07		
<i>Toussaint Jacqueline</i>	- 432.19		
<i>Vandeloise</i>	- 271.30		
<i>Vanhamme-Liénard</i>	73.19		
<i>Verhoeven c% Hesb'Immo</i>	582.50		
<i>sa HUVA</i>	- 104.60		
<b>491 - Charges à reporter</b>	<b>732.67</b>		
<i>Charges à reporter</i>	732.67		
<b>493 - Arrondis débiteurs</b>	<b>0.60</b>		
<i>Arrondis débiteurs</i>	0.60		
<b>530 - Banque compte épargne</b>	<b>25 055.26</b>		
<i>GKCCBEBB BE93 0882 6294 5167</i>	25 055.26		
<b>550 - Banque compte courant</b>	<b>21 430.56</b>		
<i>GKCCBEBB BE19 0688 9849 0112</i>	21 430.56		
<b>46 650,91</b>		<b>46 650,91</b>	